



CENTRE EQUESTRE DE CRANS-MONTANA

Règlement intérieur

Informations générales

- Les **informations importantes** sont affichées sur le tableau devant les casiers et sont mises à jour régulièrement.
- Le **parking** est situé devant l'entrée du restaurant. Merci de ne pas stationner sur le parking situé à l'arrière du bâtiment.
- Merci de **respecter et maintenir la propreté des toilettes**, en les laissant dans l'état où vous souhaiteriez les trouver.

Tenue et sécurité

- Une **tenue correcte** conforme aux usages de l'équitation est exigée pour tout travail du cheval, à pied ou monté : chaussures fermées, pantalon d'équitation et épaules couvertes.
- Le **port du casque (bombe)** est **obligatoire à cheval** dans toute l'enceinte du centre équestre.
- Merci de **curer les sabots** des chevaux en sortant du manège et des boxes.
- Il est **strictement interdit de fumer** dans tous les locaux (manège, écuries, boxes, restaurant, galerie, etc.) ainsi qu'à moins de 20 mètres du foin, de la paille et de la litière.
- Il est strictement interdit de fréquenter les infrastructures du manège en **état d'ébriété ou sous l'emprise de substances pouvant entraîner l'altération de vos facultés**.

Accès et utilisation des installations

- Les **écuries** sont ouvertes de **7h à 22h**.
- Le **dernier utilisateur**, est chargé d'éteindre toutes les lumières avant de partir.
- Le **manège et la carrière** sont **arrosés et hersés régulièrement**.
- Chaque utilisateur doit laisser les installations **propres et rangées** après usage.



Entretien et respect des lieux

- Les **crottins** doivent être ramassés dans le manège, la carrière et aux alentours des installations, ainsi que sur les chemins de balade et déposés dans les brouettes prévues à cet effet.
- Les **obstacles** doivent être rangés après utilisation.
- Il est interdit de laisser **un cheval en liberté sans surveillance** dans le manège.
- La **place de lavage** est réservée uniquement aux chevaux (fermer l'eau et laisser l'endroit propre après usage).
- L'**espace de pansage** ainsi que les affaires de pansage et de soin (seaux, bidons, mesurettes, etc.) doivent être nettoyés et rangés après chaque utilisation.
- Les **chiens** sont sous la responsabilité entière de leur propriétaire.

Conduite et comportement

- Il est interdit de **traverser les écuries à cheval**, de **courir** ou de **crier** à l'intérieur des installations.
- Les chevaux sont nourris **uniquement par les responsables** du centre. Il est **interdit de distribuer du foin ou de la nourriture** soi-même.
- Les **soins et le travail du cheval** doivent être effectués dans le calme et le respect de l'animal.
- Toutes les activités dans le manège ou la carrière doivent respecter les **règles de priorité** (allures supérieures, piste à main gauche).
- La **porte du manège ou de la carrière** doit être fermée pendant l'utilisation.
- Merci **d'avertir avant d'entrer ou de sortir** du manège et **d'attendre la réponse** avant d'y pénétrer.

Organisation et priorité

- **Aucun cours** ne peut être dispensé **sans l'accord préalable de la direction**.
- Les **cours donnés par les enseignants salariés** du centre sont prioritaires.
- Toute personne souhaitant **sauter** doit réserver un créneau horaire auprès de la direction.
- En cas de **travail à la longe ou aux longues rênes**, la présence est limitée à deux cavaliers maximum dans les installations.
- La **personne à pied** doit laisser la priorité sur la piste.

Esprit du lieu

L'ensemble des cavaliers, propriétaires, visiteurs et accompagnants doivent faire preuve de **courtoisie**, de **respect** et de **bienveillance**, tant auprès des **employés du centre** qu'envers les **autres usagers** et les **chevaux**.





Responsabilité

Chaque utilisateur utilise les infrastructures du centre **sous sa propre responsabilité.**

Le Centre équestre de Crans-Montana décline toute responsabilité en cas **d'accident, de perte ou de vol.**

Merci de respecter ces règles essentielles afin que chacun puisse profiter d'un environnement sain, propre et harmonieux.

Le présent règlement s'applique à toute personne présente dans les écuries.

Merci pour votre compréhension.

ASSOCIATION DES COMMUNES DE CRANS-MONTANA
Comité directeur

Le Président
Nicolas Féraud

Le Secrétaire Général
Yves-Roger Rey

